

## CONSEIL GENERAL

Type d'intervention

Interpellation (art. 33 RCG)

1er signataire

Vuille Côme

Cosignataires

Choisissez un élément. Choisissez un élément.

Choisissez un élément. Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Libéral Radical / Vuille Côme

Dépôt au nom d'une commission

Choisissez un élément.

Signature du Chef(fe) de groupe

Signatures des cosignataires

Signature du Président

**Titre** 

## EMS: Où en est-on?

## Texte de l'intervention

Notre nouvel EMS vient d'être inauguré et diverses questions demeurent ouvertes, soit concernant son fonctionnement (par exemple : fixation définitive des tarifs), soit concernant l'impact de cette structure sur les finances communales. Le Conseil communal a annoncé la création d'une SA à qui serait transféré l'EMS pour fin 2015. Il est important pour le législatif de connaître l'avancement de ce dossier, en particulier de s'assurer que ce transfert soit possible et qu'il se fasse à l'échéance prévue. Pour rappel, si l'EMS figure toujours dans les comptes communaux en 2015, la commune devra respecter la loi cantonale (qui plus est suite au non-respect de la loi pour les comptes 2014) et ainsi procéder à un amortissement important.

## Conclusion

Nous prions le Conseil communal de nous fournir toutes les informations utiles et actuelles au sujet de l'EMS, principalement s'agissant de la fixation définitive des tarifs et de l'évolution de la création d'une SA pour fin 2015 à qui cet EMS serait transféré.

Collombey-Muraz, le 19 août 2015

1er signataire:

Demande une réponse officielle part Reçu le 19.08. 2015 fauts